

Elles n'ont pas le droit de réintégrer leurs classes

Depuis la rentrée de septembre, deux enseignantes de l'école primaire de Saint-Martin-de-Fontenay ne peuvent plus réintégrer leurs classes. La direction académique s'y oppose.

« En septembre 2021, nous avons été dotés de tablettes numériques qui nous ont été remises sans formation ni mode d'emploi. Afin de nous familiariser avec ce nouveau matériel, certains d'entre nous ont entré leurs identifiants personnels et sans le savoir, y ont transféré des données personnelles. Le mardi 7 juin 2022, un conseiller pédagogique se déplace à l'école afin de réinitialiser les tablettes. Je (Anne) suis la seule à ne pas être parvenue à effacer mes données. »

Mercredi 6 juillet, la veille du départ en vacances, nous recevons toutes les deux une convocation de la directrice académique, Mme Fellahi. Objet : « manière de servir ». C'est l'incompréhension totale.

Le 7 juillet, la mairie de la commune réclame les tablettes pour procéder à un inventaire. Nous leur donnons. Le 11 juillet, lors de l'entretien avec la directrice académique, on nous annonce que des captures d'écrans provenant de nos messageries privées ont été portées à sa connaissance. Ces messages font état de nos rapports avec la direction de l'école. Effectivement, nous rencontrons des problèmes et nous échangeons à ce sujet à titre privé. Le 26 juillet, nous portons plainte contre X pour non-respect de la vie privée. Nous nous demandons qui a bien pu envoyer ces documents.

« On nous annonce que nous sommes suspendues »

Le mardi 30 août, à quelques jours de la rentrée, c'est le coup de massue. Le directeur académique adjoint nous convoque et nous annonce que nous sommes suspendues à titre conservatoire. On nous dit que les propos tenus dans nos messages privés seraient graves. Par l'intermédiaire de notre avocat, nous avons demandé une copie de ces captures, que nous n'avons, à ce jour, jamais reçues.

Le 10 octobre, nouvelle convocation. Mme Fellahi nous informe que le service juridique de la direction aca-



Anne et Séverine demandent à réintégrer leurs classes à l'école primaire de Saint-Martin-de-Fontenay. La direction académique estime que les conditions ne sont pas réunies. | PHOTO : OUEST-FRANCE

démique n'a rien retenu contre nous, mais refuse de nous réintégrer dans notre école en prétextant à nouveau la gravité de nos propos et mettant en avant la bonne marche de l'établissement. Elle nous propose les postes de nos remplaçantes, ce que nous refusons. Des parents d'élèves nous soutiennent, nous n'avons pas de problèmes avec nos collègues et la personne dont il était question dans nos mails n'est plus en poste. Nous estimons que rien ne s'oppose à notre retour. Pourtant, le mardi 15 novembre, notre affectation en tant que remplaçante nous est signifiée par lettre recommandée.

Depuis ce jour, nous sommes en arrêt maladie, incapables de reprendre notre travail dans des conditions psychologiques nécessaires pour bien l'exercer. Nous ressentons un sentiment d'injustice, mais aussi de

colère. Comment peut-on être jugé sur des propos tenus en privé ? La façon dont on nous traite est totale-

« La situation n'est pas apaisée »

Armelle Fellahi, directrice académique des services de l'Éducation nationale (Dasen) dans le Calvados, indique que les conditions préalables au retour des deux professeures dans leur école ne sont pas réunies.

« Actuellement, le contexte ne permet pas de rétablir la sérénité dans cet établissement. Je n'ai aucune certitude que leur retour ne va pas déséquilibrer une situation encore très fragile. La priorité, c'est la réussite scolaire des enfants. Mon devoir est de l'assurer. »

Si elle se refuse à commenter la procédure judiciaire en cours, Armelle

ment irrespectueuse. On se sent broyées. »

Jean-Philippe GAUTIER.

Fellahi estime que « les propos qui ont été tenus sont inadmissibles ». La directrice s'est fixé une échéance : « J'attends jusqu'à la fin de l'année scolaire pour décider si les conditions d'un retour de toutes les personnes concernées dans ce dossier sont réunies. »

Quant aux propositions faites aux deux enseignantes, « elles sont cohérentes. Les déplacements qui leur incombent sont limités. Et je le répète : pour le moment, la situation est provisoire. »

Jean-Philippe GAUTIER.

Ce commerçant de Creully se joint à la grève

Fatigué par le contexte social, Éric Binet, fleuriste, baissera le rideau de sa boutique, mardi, pour manifester contre la réforme des retraites.



Éric Binet tient depuis deux ans un magasin de fleurs à Creully. Mardi, à Caen, le commerçant se joindra au cortège des mécontents contre la réforme des retraites. | PHOTO : OUEST-FRANCE

Témoignage

Il baissera le rideau le temps de la manifestation, pendant quelques heures. Éric Binet, fleuriste depuis deux ans à Creully-sur-Seulles, à mi-chemin entre Bayeux et Caen, va fermer boutique, mardi matin. « Je vais faire grève : je vais manifester à Caen contre la réforme des retraites », assure-t-il, tout sourire. Pas banal pour un commerçant !

L'homme avait déjà gardé sa boutique fermée lors de la première journée de manifestations, le 19 janvier. Sur sa vitrine, il avait laissé ce mot : « Commerce en grève contre toutes les réformes du gouvernement. Notre avenir est en danger. »

« Une fatigue globale »

L'objet de son courroux n'est donc pas seulement lié aux retraites ? « Il y a ça, mais pas seulement. C'est un coup de gueule global, déclare-t-il. Moi, la retraite, en tant que commerçant, je n'y compte pas : on a beau cotiser, on n'a pas le droit à grand-chose. »

Lui, d'ailleurs, n'y pense pas franchement. « Si je peux, je ne m'arrêterai pas. Je n'ai pas un travail trop physique. » S'il se met en grève et bat le pavé, mardi, c'est donc en « solidarité avec les gens qui ont des boulots super-pénibles ». « Après 64 ans, ça sera quoi ? 66 ans ? 70 ans ? » peste-t-il.

Mais au-delà de la question des retraites, c'est surtout « une fatigue globale » qui l'incite à descendre dans la rue. « Ça serait quand même bien que nous, commerçants, nous puissions continuer à vivre de notre activité, glisse-t-il. Aujourd'hui, on ne sait pas où on va. » En cause : « Les hausses en tout genre : l'électricité, les matières premières... Et de l'autre côté, on voit bien que les clients font beaucoup plus attention. Moi, aujourd'hui, je ne me prends pas de salaire. »

Donc Éric Binet va manifester pour « qu'en haut, ils comprennent qu'il y a un malaise. Ce que je dis, c'est que les Gilets jaunes n'auraient pas dû arrêter leur mouvement... »

Gaëlle LE ROUX.

Le meilleur gin français est distillé à Colombelles

Julie Le Roux et David Granville viennent de décrocher le prix du meilleur gin français et la médaille d'or mondiale, au concours international de Londres. Leur distillerie est basée aux portes de Caen.



Le gin C'est nous, lauréat du concours international de Londres. | PHOTO : OUEST-FRANCE

L'entreprise

Julie Le Roux est originaire de Caen. Après des études générales, elle est entrée à l'école hôtelière Notre-Dame-de-Nazareth de Douvres-la-Délivrande, pour y suivre un cursus de maître d'hôtel. Son diplôme en poche, elle décide d'entamer la spécialisation de sommelier, au lycée Rabelais, basé à cette époque à Hérouville-Saint-Clair.

Avide de connaître d'autres horizons, elle part en Angleterre pour perfectionner son anglais. « Même après pas mal d'années d'études, mon anglais était assez faible. Je n'ai pas hésité, j'ai foncé et j'ai trouvé du travail dans un restaurant près d'Oxford », confie-t-elle.

David Granville est anglais. Après une licence de criminologie, il s'aperçoit qu'il n'a pas pris la bonne voie professionnelle. Il trouve alors du travail dans un hôtel près d'Oxford, le même que celui de Julie. En discutant, ils comprennent très vite qu'ils se passionnent pour le même sujet : les spiritueux et, principalement, le gin. « Un secteur qui n'a pas beaucoup de débouchés en France », avoue Julie.

De visites de distilleries en dégustations, l'idée de s'associer leur vient, peu à peu. Pour créer leur propre gin. « Pendant un an, nous avons dû tra-



David Granville et Julie Le Roux viennent d'obtenir le 1^{er} prix du meilleur gin français 2023 et la médaille d'or mondiale sur la qualité gustative, au concours international (World gin awards) à Londres, en Angleterre. | PHOTO : OUEST-FRANCE

vailer à Londres, en parallèle de nos recherches, pour pouvoir vivre. On a voulu continuer l'aventure. L'idée semblait un peu folle mais nous y avons cru », assurent Julie et David.

Pour le nom du gin, « on voulait qu'il soit français. On est tombé d'accord sur C'est nous, qui correspond bien à notre image et qui permet aux gens de se l'approprier plus facilement. » Leur devise : « Nous créons le gin, vous en écrivez l'histoire. »

Les jeunes entrepreneurs ont commencé leur production en 2016, dans un local situé à Bretteville-sur-Odon, près de Caen. Ils fabriquent alors la valeur d'un alambic de soixante litres tous les dix jours. « De grands hôtels à Deauville, Cabourg, Cherbourg et Caen, des cavistes, des bars et res-

taurants sont d'ores et déjà devenus clients. »

Leur distillerie tourne à plein régime

Installée depuis décembre 2022 à Colombelles, leur distillerie tourne à plein régime. Julie et David fabriquent eux-mêmes ce spiritueux, à base d'aromates, d'alcool de blé français et de pommes normandes, qui confèrent au breuvage un goût frais et équilibré. La consécration arrive en ce mois de janvier, lors du concours international (World gin awards) à Londres, en Angleterre. Julie et David obtiennent le prix du meilleur gin français 2023 et la médaille d'or mondiale sur la qualité gustative, avec leur gin C'est nous.

« Aujourd'hui, nous produisons

15 000 unités de produits par an, mais nous voulons doubler la production. Un second alambic arrive en mars », indique Julie. Si elle et David produisent deux gins différents, ils fabriquent aussi du limoncello avec des citrons de Sicile, de la liqueur de café, de la vodka.

« Nous ouvrons des ateliers pour que les personnes apprennent à fabriquer différents cocktails. L'idée, c'est aussi d'aller ramasser les ingrédients dans le jardin », confie Julie. Un jardin botanique en cours de création, où l'on trouvera baies de genièvre, basilic, menthe, citronnelle, estragon et camomille.

Distillerie C'est nous, 6, rue Francis-de-Pressencé, à Colombelles. Tél. 07 82 86 52 54.

Le Calvados en bref

La patinoire de glace remplacée par une piste de roller

Depuis une dizaine d'années, une patinoire 100 % glace prenait ses quartiers sur les quais de Trouville pendant les vacances d'hiver. Cette saison, la piste sera présente, mais plus la glace, qui laisse sa place à un revêtement en plastique recyclé.

La raison ? Elle est double : face à la crise climatique et à la nécessité de réduire l'empreinte carbone que les coûts d'énergie, la Ville a fait le choix d'une alternative plus écologique et moins énergivore.

Pendant un mois, les visiteurs et visiteuses pourront profiter d'une piste couverte de 300 m², toujours située sur le parking des Bains, pour s'essayer ou rechauffer ses patins à roulettes. Des cours à destination des « rouleurs » débutants ou confirmés se tiendront chaque semaine, tout comme des soirées disco.

Du 4 février au 5 mars, ouvert tous



Pas de patinoire de glace à Trouville, mais une piste de roller. | PHOTO : SYNERGLACE

les jours de 10 h à 20 h (nocturne jusqu'à 22 h le vendredi et le samedi), sur le parking des Bains de Trouville. Tarifs : 6 € avec location de patins, 4 € sans location. Cours de patins à roulettes et soirées disco sans réservation (prix d'une entrée), cours de roller dance sur réservation auprès de l'office de tourisme, au 02 31 14 60 70 (2 € + prix d'une entrée).

Qui veut acheter un dinosaure aux enchères ?

Voilà une vente aux enchères qui devrait ravir petits et grands ! Mardi 31 janvier, à partir de 10 h, la maison de vente aux enchères Rois et Vaurès, de Saint-Pair-sur-Mer, organise la vente de pas moins de 300 lots du Raptor Park de Lingreville, entre Coutances et Granville, dans la Manche. Ce dernier, placé en liquidation judiciaire le 6 septembre 2022, est contraint de se séparer de ses dinosaures.

Parmi les lots les plus insolites, la maison de vente aux enchères met en avant le tyrannosaure Rex et le Carnotaure. « Ce sont deux dinosaures à taille réelle, quatre mètres sur dix, estimés entre 10 000 et 20 000 €. » Une première journée d'exposition, à Lingreville, est organisée ce lundi.

L'événement est soumis à des inscriptions préalables, à effectuer



Pas moins de 300 lots du Raptor Park sont mis aux enchères, mardi 31 janvier, à Lingreville. | PHOTO : ARCHIVES

auprès de la maison de vente aux enchères au 02 33 50 03 91, ou par e-mail à judiciaire@rois-encheres.com